



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

INFO APL # 10



2014-06-09
Vol. 40 No. 10

Téléphone : 450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : www.lignery.ca

AVIS DE CONVOCATION À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉANCE ORDINAIRE



LE MERCREDI, 18 JUIN 2014

16 H 30

Inscriptions à partir de 16 h



EXPORAIL, MUSEE FERROVIAIRE CANADIEN

110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, QC J5A 1B6



SOUPER DE LA FIN DE L'ANNÉE,
après l'Assemblée générale
INVITATION
À TOUTES ET TOUS
mais vous devez vous inscrire
en appelant à l'APL
au plus tard le 13 juin 2014.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2013 ;
3. Rapport de la présidente ;
4. Élection du Comité d'éthique ;
5. Élection au Conseil exécutif ;
6. Nouvelles de mon milieu ;
7. Questions diverses...



Martine Provost, présidente

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
Téléphone : 450-659-5491 Télécopieur : 450-659-8743
Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Site web : www.lignery.ca



SÉANCE DE CHOIX DE TÂCHE

Liste de rappel à l'Éducation des adultes et à la Formation professionnelle

La **séance de choix de poste** pour les secteurs de l'Éducation des adultes et de la Formation professionnelle aura lieu :

le 16 juin 2014 à 17 heures

à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (Place de la Citière).

Les tâches et les listes de rappel vont être affichées dans vos centres au plus tard, mercredi le 11 juin 2014. Si vous croyez que votre nom devrait y être ou si vos heures inscrites sont inexactes, communiquez à l'APL.



important

Il est fortement recommandé d'être présent à cette séance ou de mandater quelqu'un pour effectuer le choix à votre place.

Formation du CPE

(Comité de participation des enseignantes et enseignants)

Au primaire, au secondaire, à la formation professionnelle, à l'éducation des adultes...
Chapitre 4-0.00 de l'Entente locale

Au plus tard, le 10 juin : La direction d'école transmet aux enseignantes et enseignants : le nom du représentant au Comité et son style de gestion.

Au plus tard, le 15 juin : Le président sortant ou, à défaut, la direction d'école convoque les enseignantes et enseignants :

1. afin de nommer, si les enseignantes et enseignants le désirent, des représentantes et représentants sur le comité.
2. afin d'élire de 3 à 11 représentantes ou représentants.

Au plus tard, le 20 juin : Le nom des représentantes et représentants des enseignantes et enseignants est communiqué à la direction d'école avec copie à l'APL.

N.B. SI VOUS DÉCIDEZ DE NE PAS FORMER DE CPE, LA DIRECTION DEVRA CONSULTER LA OU LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL SUR TOUS LES OBJETS DE CONSULTATIONS.

LA WEBSERIE QUI MET LES PROFS EN VEDETTE!

La websérie *Prof, ma fierté!* a vécu une autre édition cette année.



La publicité tournée chez nous dans une classe de l'école des Moussaillons à Saint-Philippe a été diffusée en mars dernier sur les grandes chaînes télé aux heures de grande écoute. Si vous souhaitez la revoir ou encore si vous souhaitez visionner les épisodes de la websérie 2014 qui traite de la réalité des enseignantes et enseignants, notamment de la tâche, la conciliation famille-travail, de la gestion axée sur les résultats... rendez-vous sur le site : profmafierte.com ou sur la page Facebook de la FSE (facebook.com/FSECSQ).

La série a aussi comme objectif de montrer le plus fidèlement possible la réalité vécue à tous les jours dans les écoles du Québec.

Grâce au site profmafierte.com, la FSE-CSQ recueille annuellement des centaines de témoignages d'élèves, de collègues, de parents et de célébrités. Ces derniers rendent hommage, de façon touchante, à une enseignante ou un enseignant qui a marqué leur parcours scolaire. Vous pouvez lire ces témoignages sur le site Web de *Prof, ma fierté!*

Les assurances



Nous vous informons que depuis le 1^{er} février 2014, la **garantie d'assurance voyage** du régime d'assurance collective CSQ a été améliorée, et ce, sans ajustement de la tarification. Il s'agit de modifications apportées à la suite d'une recommandation du fournisseur d'assurance voyage faite à SSQ, le tout dans le but de toujours offrir des protections concurrentielles.

Détail des bonifications :

- le maximum pour **les frais de retour du véhicule personnel** de la personne assurée est passé de 1 000 \$ à **2 000 \$**;
- le maximum pour les **frais de préparation de la dépouille** est passé de 5 000 \$ à **10 000 \$**;
- le maximum journalier **des frais de subsistance de la personne assurée (hébergement et repas)** est passé de 200 \$ à **300 \$** et le maximum par séjour, 1 600 \$ à **2 400 \$**;
- le maximum journalier **des frais de séjour d'un proche parent (hébergement et repas)** est passé de 200 \$ à **300 \$** et le maximum par séjour, de 1 600 \$ à **2 400 \$**.

Ces modifications seront intégrées au document *Assurance voyage (avec assistance) et assurance annulation de voyage* lors de sa prochaine mise à jour pour laquelle vous serez informés en temps et lieu.

Les personnes adhérentes inscrites au site [Accès | Assurés](#) de SSQ peuvent avoir accès en tout temps à ce document. Ce dernier est également disponible sur le site internet de la CSQ (volet Assurance- Tous les documents).



Un délégué dans mon école ? Qui, quoi, pourquoi ?

Parce que le contrat de travail « la convention collective » est signée par la partie patronale et la partie syndicale.

S'il y a deux acteurs à la convention, deux acteurs devraient travailler au mieux-être dans chaque milieu, dans chaque école et dans chaque centre.

Le délégué est le miroir de son milieu et de son syndicat. Il soumet à ses représentants les réalités de son milieu et ramène...

Le délégué syndical, autant que les membres, ne peut être victime de représailles, de menaces, de harcèlement ou autres à cause de ses fonctions de délégué.

Être ensemble, se regrouper, partager, être solidaire, c'est briser l'isolement, c'est éviter de se rendre vulnérable, c'est donc aller vers la liberté et l'autonomie tant recherchées.

C'est ensemble que nous avançons et que nous travaillons à améliorer nos conditions d'exercice.

« Aussi mince soit-elle, une médaille à toujours deux côtés » et c'est en ayant toutes les informations et toutes les données que nous sommes disposés à prendre de meilleures décisions.

Entente de service



La CSQ a renouvelé son entente de service avec Discount pour l'année 2014. Cette entente permet aux membres des syndicats affiliés et de l'AREQ de profiter d'une tarification très avantageuse comprenant notamment le kilométrage illimité et toutes les assurances nécessaires.

Cette entente vous est accessible en mentionnant son numéro « CR0279 ».



Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler notre entente avec VIA RAIL garantissant un rabais additionnel de 5 % sur la meilleure tarification disponible. Vous n'avez qu'à mentionner le numéro d'identification de la CSQ **810597**. Plus vous réservez tôt, meilleur le tarif sera.